



Conditions d'inscription à l'examen professionnel supérieur de Cheffe de commerce international / Chef de commerce international 2022

1. Inscription

Inscription en ligne

L'inscription pour l'examen professionnel supérieur Cheffe de commerce international / Chef de commerce international 2022 se fait par le formulaire en ligne sur le site internet de l'EPAH-EFCE. Le formulaire d'inscription sera publié début du mois de septembre 2021.

Délai d'inscription

Samedi, le 16 octobre 2021

Annexes de l'inscription

Les annexes nécessaires à l'inscription en ligne doivent être rendues en format **PDF (au total max. 10MB)**. L'article 3.31 du règlement d'examen liste les documents requis pour la vérification des qualifications des candidat(e)s au niveau de leur formation ainsi que de l'expérience professionnelle.

Confirmation d'inscription

Un accusé de réception, contenant toutes les informations soumises dans l'inscription, vous sera automatiquement envoyé par courriel une fois l'envoi du formulaire effectué.

L'exhaustivité de l'inscription pour l'examen 2022 sera vérifiée dans les jours suivant l'envoi du formulaire d'inscription et sera confirmée par courriel. Ni l'accusé de réception ni la confirmation d'exhaustivité de l'inscription ne représentent une admission à l'examen.

En cas de documents ou d'informations manquantes, un **frais de gestion de CHF 50.00** sera facturé. Ce frais sera facturé avec les frais d'examen.

2. Règlement

Le règlement, concernant l'examen professionnel supérieur de <Cheffe de commerce international / Chef de commerce international avec un diplôme fédéral, du 30 mars 2012 ainsi que les directives relatives au règlement du 1^{er} janvier 2018 et l'instruction au travail de diplôme (version de juin 2016) sont applicables. Les règlements sont publiés sur le site internet de l'EPAH-EFCE.

3. Admission à l'examen / Frais d'examen / Délai de paiement

Admission

L'admission pour l'examen professionnel supérieur de Cheffe de commerce international / Chef de commerce international 2022 sera envoyée par lettre recommandée à l'adresse privée de la candidate / du candidat le 22 octobre 2021.



Frais d'examen

Les frais d'examen pour l'examen professionnel supérieur 2022 s'élèvent à **CHF 2'120.-**

Frais d'examen pour la répétition

Frais de base	CHF	800.00
Frais par épreuve	CHF	264.00 (au max. 5 épreuves)
Maximum	CHF	2'120.00

La facture pour les frais d'examen sera envoyée avec la lettre d'admission.

La facture pour l'employeur sera également envoyée à l'adresse privée de la candidate / du candidat. C'est la candidate / le candidat qui est responsable de transmettre la facture à son employeur.

Délai de paiement

La candidate / le candidat est responsable d'assurer le paiement dans le délai fixé. Les frais d'examen **doivent être reçus sur le compte de l'EPAH-EFCE au plus tard mercredi, le 24 novembre 2021**. Si le délai de paiement n'est pas respecté, l'admission à l'examen 2022 n'est plus valable.

4. Conditions en cas de retrait

Lors d'une annulation ou d'un retrait de l'inscription, avant le début des examens, l'Art. 4.2 du règlement des examens fait foi.

Un remboursement partiel des frais d'examen est seulement possible si les raisons du retrait sont clairement expliquées, justifiées et accompagnées de certificats ou autres documents justificatifs (certificat médical, refus de l'autorité militaire etc.).

Informations complémentaires à l'art. 4.2 du règlement des examens:

- 1) En cas de retrait pour une **raison excusable** selon Art. 4.22 du règlement des examens, la taxe d'examen sera remboursée comme suit:
 - jusqu'à 60 jours avant la première date d'examen: totale moins CHF 350.-
 - jusqu'à 30 jours avant la première date d'examen: à 75%
 - moins de 30 jours avant la première date d'examen: à 50%
 - entre les examens écrits et les examens oraux: à 50%
- 2) En cas de retrait pour une **raison non excusable** selon l'Art. 4.22 du règlement des examens, la taxe d'examen sera remboursée comme suit:
 - jusqu'à 60 jours avant la première date d'examen: totale moins CHF 350.-
 - jusqu'à 30 jours avant la première date d'examen: à 75%
 - moins de 30 jours avant la première date d'examen: aucun remboursement
 - entre les examens écrits et les examens oraux: aucun remboursement

En cas de retrait pour une raison non excusable moins de deux mois avant le premier examen, l'essai est considéré comme une tentative officielle aux examens.



5. Dates et lieux des examens

Travail de diplôme

- Vendredi, le 19 novembre 2021 : la candidate / le candidat communique le **thème** du travail de diplôme au secrétariat d'examen.
- Mercredi, le 24 novembre 2021 : Le secrétariat d'examen confirme le thème à la candidate / au candidat et leur / lui envoie le modèle pour la préparation de la disposition et l'informe sur les experts qui supervisent le travail de diplôme.
- Mercredi, le 8 décembre 2021 : la candidate / le candidat envoie la **disposition** de du travail de diplôme au secrétariat d'examen et tout parti pris contre les experts assignés avec une justification appropriée.
- Mercredi, le 22 décembre 2021 : le secrétariat d'examen informe la candidate / le candidat de **l'approbation** du travail de diplôme et de la date de présentation du travail de diplôme.
- Mercredi, le 16 mars 2022 : **Date limite de déposition** du travail de diplôme au secrétariat d'examen. Une transmission tardive sera évaluée avec la note 1.
- Jeudi, 28 avril 2022: **Présentation** du travail de diplôme, Klubschule, Zürich-Altstetten
www.klubschule.ch/Standorte/Zuerich/Zuerich/Zuerich-Altstetten

Examens écrits

- Best Western Spirgarten, Zurich
(www.spirgarten.ch)
- Mercredi, le 9 mars 2022 (1^{er} et 2^{ème} examen) et

Examens oraux:

- Klubschule Zürich-Altstetten
www.klubschule.ch/Standorte/Zuerich/Zuerich/Zuerich-Altstetten
- Jeudi, le 5 mai 2022 (3^{ème} et 4^{ème} examen)

6. Convocation / Experts / moyens auxiliaires

Convocation

Les candidat(e)s seront convoqués pour les examens écrits et oraux **lundi, le 10 janvier 2022** par courriel.

Les **programmes personnels avec les heures de passage des examens oraux** seront envoyés **jeudi, le 3 mars 2022** par courriel.

Les experts

Une liste avec le nom des experts sera jointe à la convocation aux candidat(e)s. La candidate/le candidat doit annoncer et justifier tout cas de partialité d'un ou de plusieurs experts au plus tard **jeudi, le 4 février 2022** par courriel auprès du secrétariat (info@epah-efce.ch). Les annonces tardives ne sont pas prises en considération.



Moyens auxiliaires

Les moyens auxiliaires autorisés et à amener pour les examens écrits et oraux seront indiqués dans la convocation à l'examen. Règle générale:

Examens écrits :

- À emporter : stylos, machine à calculer
- Autorisé : «open books»
- Appareils électroniques comme bibliothèque (le formulaire pour l'utilisation des appareils électroniques est envoyé avec la convocation à l'examen. L'utilisation des appareils électroniques n'est considérée comme approuvée que lorsque le formulaire a été signé et renvoyé et confirmé par l'EPAH-EFCE).

Examens oraux :

- Aucuns moyens auxiliaires sont autorisés

Présentation travail de diplôme :

Apportez : 1 x travail de diplôme, présentation (2x imprimée, 1 x sur USB), ordinateur portable.

7. Publication des résultats d'examen

Date d'expédition: **lundi, le 20 juin 2022**

Les résultats positifs seront envoyés par courrier A, les résultats négatifs par lettre recommandée.

Aucun résultat ne sera communiqué avant cette date. En cas d'absence pour cause de vacances la candidate / le candidat peut informer le secrétariat d'examen. Le résultat d'examen sera alors envoyé mercredi, le 22 juin 2022 par courriel.

8. Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des diplômes aura lieu samedi, le 3 septembre 2022 au KuK (Kultur & Kongresshaus) Aarau. Si vous ne pouvez pas participer à la cérémonie, le brevet sera envoyé la semaine suivante.

9. Communication / Mutations

La communication entre le secrétariat d'examen et les candidat(e)s se fait uniquement **par courriel** (sauf la décision d'admission et le résultat d'examen, qui sont envoyés par courrier). La candidate / le candidat est responsable de garantir l'exactitude ainsi que son accessibilité à son adresse email. Tout changement de données doit être communiqué au secrétariat d'examen de l'EPAH-EFCE immédiatement par email. (info@epah-efce.ch)



10. Politique de confidentialité

L'EPAH-EFCE n'enregistre et traite uniquement les données des candidat(e)s strictement nécessaires au bon déroulement des examens. Les personnes travaillant dans l'organisation des examens (commission d'examen, experts) reçoivent uniquement les données nécessaires à leurs tâches (généralement nom et prénom). Les écoles dispensant des cours de préparation pour ces examens, ne reçoivent qu'une liste de leurs étudiant(e)s avec le nom, prénom et les résultats des examens (notes). Les noms des candidat(e)s qui ont réussi les examens seront publiés au www.epah-efce.ch ainsi que dans la presse écrite.

EPAH-EFCE

Stefan Würth
Responsable d'examen

30 août 2021